



LIVRET D'ACCUEIL DES STAGIAIRES PARAMÉDICAUX

Cardio



Médecine – Polyvalente



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1. FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT	3
1.1 Présentation du GHPSO	3
1.2 Politique de stage et charte d'encadrement	4
1.3 Présentation générale de l'établissement.....	8
1.4 Organigramme de l'établissement.....	8
1.5 Répartition des pôles	10
2. DOMAINE D'ACTIVITÉ DU SERVICE.....	11
2.1 Présentation du pôle	11
2.2 Organisation du service	12
2.3 Missions du service	13
2.4 Population soignée ou accueillie	13
2.5 Pathologies prévalentes	15
2.6 Les situations de soins prévalentes.....	15
2.7 Les éléments de compétences plus spécifiques du service de soins.....	17
3. MODALITES ET PARCOURS DE STAGE	20
3.1 Déroulement du stage.....	20
3.2 La première semaine	22
3.3 A partir de la deuxième semaine	22
3.4 La tenue et posture	22
3.5 Les valeurs.....	23
4. ÉVALUATION DE STAGE	24
4.1 Évaluation de l'étudiant.....	24
4.2 Évaluation du lieu de stage.....	24
ANNEXES	30

INTRODUCTION

Mot d'introduction de Mme MISMACQ Nicole, Directrice et Coordinatrice Générale de Soins.

Ce livret d'accueil du GHPSO a été conçu par des professionnels convaincus que le temps de stage est un temps fort de la formation.

En effet, il permet de confronter la théorie à la pratique et de favoriser la réflexion et la dextérité que seule l'expérience peut apporter.

L'objectif de la mise en stage est de favoriser le développement des capacités pratiques et relationnelles d'un étudiant ou d'un élève sur le chemin de la professionnalisation.

Dans ce livret, vous trouverez les éléments qui vous permettront :

- ✓ De mieux aborder votre stage
- ✓ De faciliter votre intégration
- ✓ D'organiser celui-ci pour en optimiser son déroulement

N'hésitez pas à solliciter les personnels qui vous encadreront et à leur poser des questions.

Nous nous tiendrons à votre entière disposition, afin que votre stage soit le plus enrichissant et le plus agréable possible. Nous vous souhaitons la bienvenue.

1. FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Présentation du GHPSO

Les établissements constituant le GHPSO sont répartis sur 6 sites :



- Centre Hospitalier, Site de Senlis
- Centre Hospitalier, Site de Creil
- Hôpital local EHPAD du Beau Regard à Nanteuil-le-Haudouin,
- Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) à Creil,
- Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS) à Creil.
- Unité Sanitaire de Liancourt

1.2 Politique de stage et charte d'encadrement



POLITIQUE DE STAGE TERRITORIALE

Préambule

Les formations conduisant aux diplômes d'Etat d'infirmier et d'aide-soignant visent l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes. Elles reposent sur l'alternance entre 50% de formation clinique et 50% de formation théorique.

Le stage est organisé conformément aux principes de l'alternance et comprend un nombre de stages obligatoires, définis réglementairement.

Dans cette perspective, il est fondamental de rappeler que les stages ont une finalité pédagogique, ce qui signifie qu'en aucun cas ce stage ne peut être considéré comme un emploi.

Les principes

La bienveillance, un élément indispensable pour la construction professionnelle de l'apprenant

L'acquisition des compétences en situation et grâce à des activités de soins se fait progressivement au cours de la formation.

Les étudiants et élèves sont accompagnés par les professionnels dans leurs apprentissages et évalués, avec rigueur et bienveillance, et en fonction de leur niveau de formation. Ils sont considérés comme des apprenants.

L'accompagnement des apprenants en stage se base sur les principes suivants :

- l'aptitude de chacun à progresser,
- l'implication du stagiaire.

La bienveillance des professionnels encadrants s'impose comme préalable aux apprentissages des apprenants, cette bienveillance est nécessaire et nécessite :

- l'attention à l'autre dans un climat de respect et de confraternité,
- l'aide pour identifier et mettre à disposition les ressources nécessaires,
- l'accompagnement pour atteindre les objectifs visés.

Elle est aussi la condition pour identifier les points à améliorer, non pour démotiver, mais pour aider l'apprenant à progresser et devenir un professionnel, avec exigence quant aux attendus.



La présence du stagiaire comme un plus pour la qualité des soins dispensés

La mission d'encadrement des apprenants bénéficie également aux soignants qui s'enrichissent grâce aux échanges avec les stagiaires ; ces derniers contribuent en outre à l'activité de soins.

La présence de stagiaires contribue au développement de la qualité des soins à travers l'ouverture de l'équipe d'accueil sur les activités réalisées et les analyses de situations effectuées par les étudiants.

En participant à la formation, les professionnels s'auto forment, et leur investissement participe à l'évolution de la profession, au développement des réflexions et de la recherche en soins.

Un engagement des établissements pour des stages professionnalisants

Les établissements participant au GHT Oise-Sud s'engagent dans une politique qui favorise la reconnaissance des lieux de stage comme professionnalisants, c'est-à-dire :

- le maître de stage est garant de la mise à disposition des ressources, notamment de la présence de professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage,
- une charte d'encadrement est établie,
- un livret d'accueil et d'encadrement harmonisé est élaboré par unité accueillante,
- une convention de stage est signée par l'institut de formation, la structure d'accueil et le stagiaire,
- Les tuteurs sont identifiés et formés à la fonction tutorale (au moins un tuteur par unité),
- L'ensemble de l'équipe participe à l'encadrement des apprenants. Les infirmiers et aides-soignants de proximité sont formés à l'approche par compétences.

La transmission des savoirs et responsabilité

La transmission des savoirs est une obligation professionnelle.

L'organisation du service prend en compte cette activité.

Le professionnel se rend disponible pour accueillir et accompagner l'apprenant tout au long du stage.

L'apprenant se met en position d'apprentissage. Il fait preuve de curiosité professionnelle et d'écoute pour acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier.

Pendant la période de stage, l'apprenant acquiert les compétences requises pour l'exercice de son futur métier.

Dans ce cadre, il effectue des actes auprès des patients ou usagers, sous la responsabilité directe et obligatoire d'un professionnel diplômé.

L'encadrement des apprenants demande à chaque professionnel un investissement important. Il est attendu de l'apprenant une réciprocité dans l'engagement au cours du stage, tant en termes de disponibilité que de curiosité intellectuelle.



Place du stage dans l'acquisition des compétences

- **L'évaluation initiale des acquis de l'apprenant**

Tout stage débute par un temps d'échanges permettant d'évaluer les acquis et les compétences à acquérir. Le parcours de stage est construit à partir de l'évaluation initiale. Pour les étudiants infirmiers, le tuteur est chargé de l'évaluation initiale.

- **L'erreur comme élément de progression**

Il est rappelé que l'apprenant n'est pas un professionnel qualifié et qu'en conséquence le risque d'erreur est réel. Les professionnels contrôlant directement les actes réalisés, repèrent les événements précurseurs et sont garants de la sécurité des soins dispensés aux patients. Si besoin, l'acte est arrêté.

Chaque événement précurseur fait l'objet d'une analyse objective avec l'apprenant. L'erreur analysée contribue à la progression de l'étudiant.

Des temps d'échanges privilégiés et individualisés sont organisés au cours du stage pour permettre le réajustement par l'apprenant. Le bilan intermédiaire, préconisé à mi-stage, est obligatoire. Si besoin, d'autres bilans peuvent être organisés.

- **La remise en question du professionnel de terrain**

Accueillir des apprenants en stage implique d'accepter un regard extérieur sur les pratiques professionnelles de l'unité. Les questionnements des apprenants qui confrontent la théorie acquise à l'institut de formation aux pratiques font partie intégrante du processus pédagogique.

Ce peut être l'occasion pour les professionnels de terrain d'interroger leurs pratiques, voire leur pertinence, au regard de l'évolution des référentiels professionnels.

Conclusion

Le stage permet le transfert de connaissances théoriques dans un cadre professionnel, et donne à l'apprenant une expérience de production des soins aux patients. Il favorise également l'émergence de savoirs issus de l'expérience conduite en stage. Il est l'affaire de tous les professionnels paramédicaux, qui allient bienveillance et rigueur pour un apprentissage réussi.

L'organisation et l'accompagnement en stage sont conçus pour permettre à chaque apprenant d'acquérir les compétences utiles à un exercice professionnel respectueux des bonnes pratiques.

L'apprenant est le professionnel de demain. Il sera en capacité de répondre à l'ensemble des besoins du patient et de l'utilisateur en dispensant des soins de qualité, en toute sécurité.



LES 9 ENGAGEMENTS

POUR LA QUALITÉ DE VIE DES STAGIAIRES PARAMÉDICAUX

La présente charte s'applique à toute personne en formation clinique, que cette formation soit initiale ou continue, dès lors que cette personne exerce dans l'établissement ou la structure pendant un stage et quelle qu'en soit la durée. La charte intégrale est disponible sur les sites de la FHF et de la FNESI.

1

L'ACCUEIL DU STAGIAIRE

- Un livret d'accueil est adressé au stagiaire en amont de son arrivée sur le lieu de stage.
- Un temps d'accueil dédié est prévu par la structure de stage.

2

L'INTÉGRATION DU STAGIAIRE

- L'intégration commence par l'appréhension de l'organisation, elle s'organise au niveau institutionnel et au niveau de la proximité par le maître de stage ou le tuteur.

3

LES CONDITIONS DE TRAVAIL, DE SANTÉ AU TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ POUR LE STAGIAIRE

- Pour chaque stagiaire, le lieu de stage s'engage à fournir :
 - Un **espace décent** pour se changer et d'un espace individuel et sécurisé pour entreposer ses effets personnels.
 - Des **conditions de restauration** nécessaires à une réelle pause journalière.
 - Des moyens lui permettant d'**accéder** au lieu de stage.
 - Un **accès individuel aux logiciels** utilisés par les équipes de soins, afin notamment de faciliter la traçabilité des soins réalisés dans le respect des procédures informatiques et règles relatives au dossier de soins informatisé.
- Un **espace de travail** adapté permettant l'accès aux documents nécessaires à la prise en charge des usagers.
- Lorsque cela est possible, un **accès au parking** de l'établissement dans les mêmes conditions que les professionnels.
- Un **dispositif de protection du travailleur isolé** s'il est prévu que chaque professionnel en porte un.

4

LA FORMATION REÇUE PENDANT LE STAGE

- Le stagiaire doit avoir la possibilité de recourir à un encadrant de sa spécialité le cas échéant, désigné au préalable pendant la totalité du stage.
- Au plus tard le 1^{er} jour du stage, les objectifs d'apprentissage formulés par le stagiaire et son institut de formation sont présentés à la structure d'accueil.
- L'encadrant organise le stage afin de répondre aux objectifs d'apprentissage et de compétences attendues.

5

LA GESTION DU TEMPS DE STAGE

- L'encadrant et le stagiaire s'accordent sur le parcours du stage, en début de stage.
- Au cours du stage, l'encadrant veille à consacrer du temps dédié au stagiaire pour répondre à toutes questions ou besoins d'approfondir un point.

6

L'IMPLICATION DU STAGIAIRE

- L'établissement met en œuvre une organisation qui permet l'implication des stagiaires dans leurs temps d'apprentissage.
- Le stagiaire assume sa place d'acteur dans sa formation sur le lieu de stage.

7

LES CONDITIONS POUR L'ÉVALUATION

- Un temps dédié est identifié, au début du stage, pour les évaluations de mi et fin de stage.
- Le stagiaire doit être présent lors de son évaluation, il doit pouvoir s'exprimer.
- La structure de stage fait également l'objet d'une évaluation de satisfaction par le stagiaire.

8

LA PARTICIPATION À LA VIE INSTITUTIONNELLE

- Le stagiaire a accès, s'il le souhaite, aux ordres du jour et PV des instances représentatives du personnel et assiste aux réunions pluridisciplinaires de la structure de stage.

9

L'APPLICATION DE LA CHARTRE

- La présente charte est largement diffusée par tous les moyens à tous les lieux de formation et tous les lieux de stage.
- Elle est une référence de la qualité du stage.

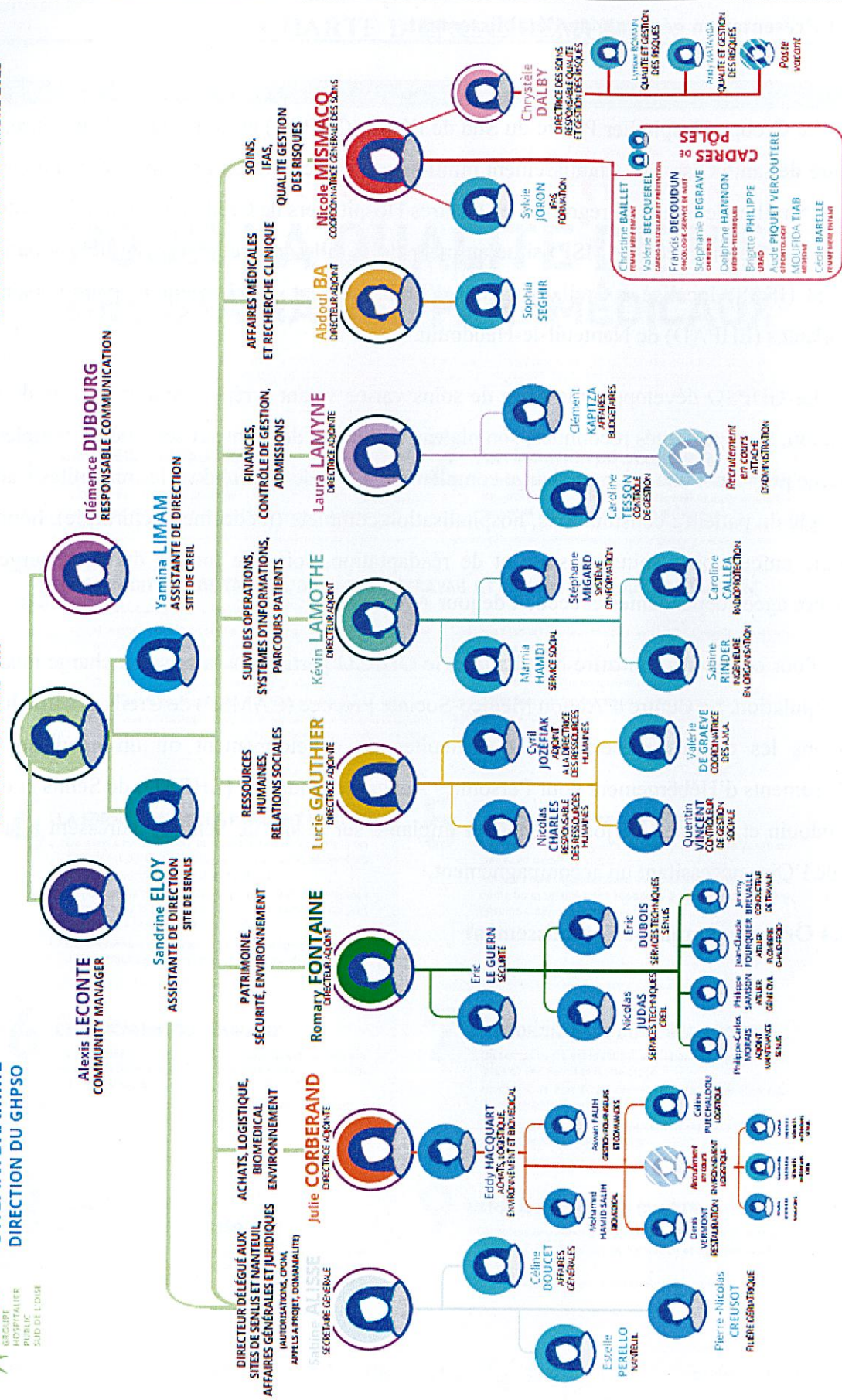
1.3 Présentation générale de l'établissement

Le Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise (GHPSO) est situé au Sud de l'Oise, au sein du territoire de santé Oise-Est. Etablissement multi-sites, son activité est principalement implantée sur les villes de Creil et de Senlis. Il regroupe les Centres Hospitaliers de Creil et de Senlis, le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) situé au cœur de la ville de Creil, l'Institut de Formation d'Aide-Soignant (IFAS) localisé à Creil, ainsi que l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) de Nanteuil-le-Haudouin.

Le GHPSO développe une offre de soins variée visant à répondre aux besoins de santé de la population. Ses spécialités reconnues, son plateau technique de pointe et ses filières complètes de prise en charge proposent une prise en charge complémentaire et de qualité dont les modalités s'adaptent à la pathologie du patient : consultations, hospitalisation complète (médecine et chirurgie), hôpital de jour, chirurgie ambulatoire, soins de suite et de réadaptation, soins de longue durée, hébergement pour personnes âgées dépendantes et accueil de jour Alzheimer.

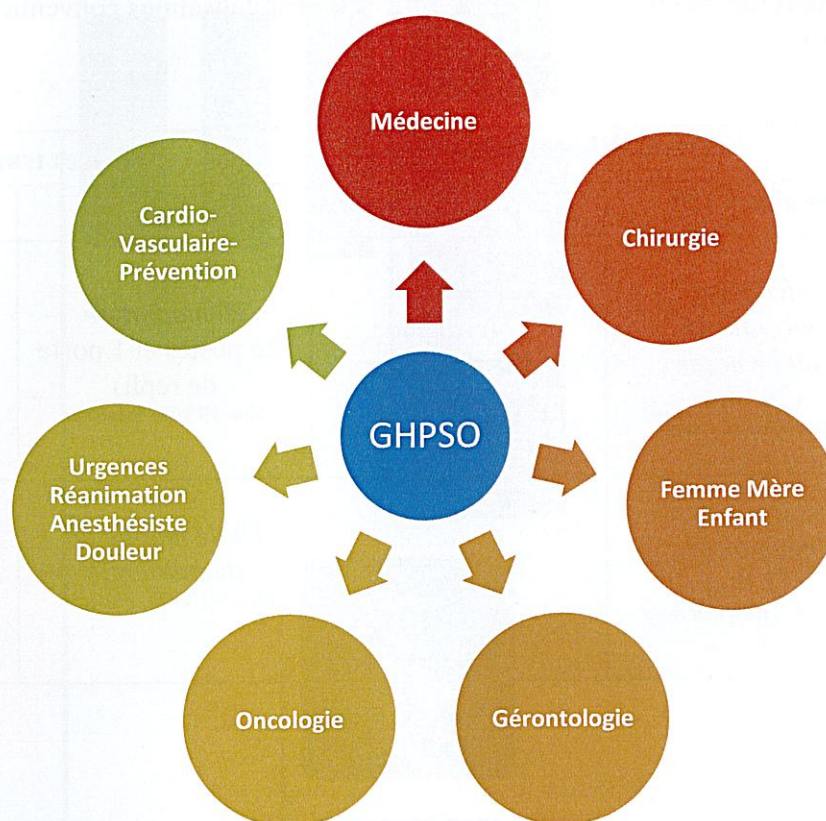
Pour compléter son offre hospitalière, le GHPSO participe à la prise en charge médico-sociale de la population. Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) de Creil accueille jusqu'à l'âge de 6 ans les enfants présentant des difficultés de développement ou un handicap avéré. Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) de Senlis et de Nanteuil-le-Haudouin et l'accueil de jour Alzheimer implanté sur le site de Senlis, s'adressent à la population âgée de l'Oise nécessitant un accompagnement.

1.4 Organigramme de l'établissement



1.5 Répartition des pôles

Le GHPSO est constitué de 8 pôles d'activités :



Constitués sur une logique de spécialités médicales et techniques, la gouvernance des pôles est assurée par un médecin chef de pôle et un cadre paramédical de pôle assisté d'un cadre administratif de pôle.

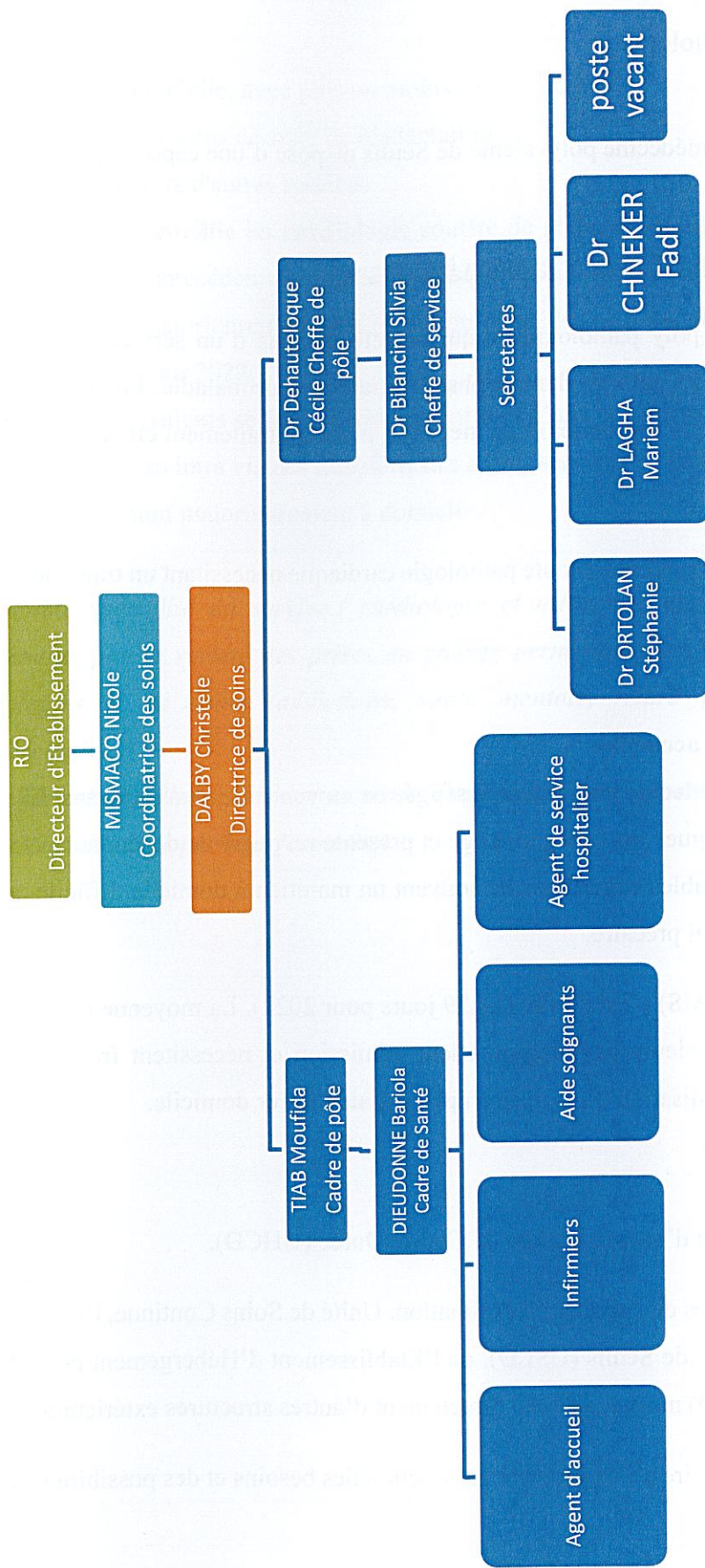
2. DOMAINE D'ACTIVITÉ DU SERVICE

2.1 Présentation du pôle

Le Pôle médecine est constitué de trois services d'hospitalisations conventionnelles et de trois services transversaux.

Services d'hospitalisations		Services transversaux	
Site de Creil	Site de Senlis	Site de Creil	Site de Senlis
<i>Médecine polyvalente</i> <i>Néphrologie</i> (26 lits) Mme VALOT Kathy	<i>Médecine polyvalente</i> <i>Cardiologie</i> (30 lits) Mme DIEUDONNE Bariola	<i>Hémodialyse</i> (26 postes et 1 poste de repli) Mme HEUDE Stéphanie	<i>Diététique</i> Mme MALIGNAT Cécile
<i>Pneumologie</i> (12 lits) Mme MUTREL Françoise		<i>Unité mobile de diabétologie</i> Mme MUTREL Françoise	/

2.2 Organisation du service



2.3 Missions du service

Le service de cardiologie et de médecine polyvalente de Senlis dispose d'une capacité de 30 lits répartis en deux secteurs :

- 20 lits de Médecine Polyvalente à orientation infectieuse

L'Unité accueille des patients poly pathologiques qui ne relèvent pas d'un service de spécialité du GHPSO. Elle prend en charge des patients dans la phase initiale de leur maladie. Elle permet de poser un diagnostic grâce à des examens appropriés et de mettre en place un traitement efficace.

- 10 lits de Cardiologie

Le service accueille des patients présentant toute pathologie cardiaque nécessitant un traitement médical et/ou par angioplastie.

2.4 Population soignée ou accueillie

La population accueillie en médecine polyvalente est âgée en moyenne de plus de 60 ans. Elle souffre de pathologies chroniques ou aiguës liées au grand âge et présente un degré de dépendance élevé (GIR 1 à 3), associé ou non à des troubles cognitifs avec souvent un maintien à domicile difficile, ainsi que des patients ayant un profil social précaire.

La durée moyenne de séjour (DMS) y est élevée (14,39 jours pour 2022). La moyenne nationale est de 7,2. Ces patients présentent plusieurs pathologies à leur admission et nécessitent fréquemment une convalescence après leur hospitalisation ou la mise en place d'aide à leur domicile.

Mode d'entrée :

- Urgences de Creil, Unité d'hospitalisation de Courte Durée (UHCD),
- Transfert d'autres services de l'hôpital : Réanimation, Unité de Soins Continue, l'Unité de Soins de Longue Durée du site de Senlis (USLD), de l'Etablissement d'Hébergement pour Personne Agée de Senlis (EHPAD) mais également directement d'autres structures extérieures.

Les admissions peuvent se faire à tout moment en fonction des besoins et des possibilités d'accueil du service.

Mode de sortie

- Retour à domicile, avec plus ou moins soins à domicile
- Transfert en soins de suite de réadaptation ;
- Transfert vers d'autres services

La population accueillie en cardiologie souffre de pathologies aiguës et chroniques dont beaucoup avec de multiples antécédents et facteurs de risque cardio-vasculaire.

Les patients sont majoritairement plus jeunes qu'en médecine polyvalente et la durée moyenne de séjour est de 6,88 jours pour 2022.

L'admission des patients se fait principalement lors d'une consultation avec le cardiologue du service, par les urgences, en intra via des transferts des autres services du GHPSO (SSR, GA, USLD, EHPAD.) et les retours se font majoritairement à domicile.

La double spécialité du service : cardiologie et médecine, apporte un défi stimulant pour les apprenants par la variété des prises en charge permettant de s'habituer avec un large panel de pathologies et de soins (addictions, santé mentale, neuro gériatrique, médecine générale, cancérologie...)

Cette variété de pathologies permettra aux étudiants de développer l'ensemble des compétences et des capacités attendues par leur formation.

2.5 Pathologies prévalentes

Au-delà de la diversité de la patientèle, le service de médecine polyvalente cardiologique permet également d'appréhender différentes pathologies :

Cardiologie	Médecine Polyvalente
Embolie Pulmonaire	Bilan de chute
Décompensation cardiaque	Accident Vasculaire Cérébral
Hypertension	Sepsis urinaires
Arythmie / Arythmie Cardiaque par Fibrillation Auriculaire	Hyponatrémie/Hypernatrémie
Cedème aigu pulmonaire	Altération de l'état général / Maintien à domicile difficile
Infarctus Du Myocarde /Angor	Pneumopathie
SCA (syndrome coronarien aigüe)	Sevrage (alcool...)
Phlébite	Erysipèle
Troubles du rythme	Bronchopneumopathie chronique obstructive
Coronarographie	Insuffisance rénale
Pace maker	Accident ischémique transitoire
	Pathologies multiples
	Décompensation ou découverte de diabète
	AIT, AVC,
	Sevrage alcool...

2.6 Les situations de soins prévalentes

Les situations de soins prévalentes sont en lien avec les pathologies du service. L'apprenant sera régulièrement confronté à des situations d'urgence, de réanimation, des soins palliatifs... Des situations qui nécessiteront une diversité de soins aussi bien techniques que relationnels.

Administratif	Soins Patients	Soins Techniques	Soins Médicamenteux	Environnement
Accueil d'un patient dossier informatique	Evaluation de la douleur	Réalisation des bilans sanguins	Antibiothérapie	Evacuation du linge sale et des déchets
Identitovigilance et inventaire	Surveillance Télémétrie	Glycémie capillaire	Anticoagulants	Rangement et désinfection environnement du patient
Macro-cible d'entrée et de sortie	Risque suicidaire	Pansement simple et complexe	Anti-hypertenseurs	Rangement du linge et des commandes
Désignation de la personne de confiance (signé par les 2 parties) Personne à prévenir	Communication adaptée aux patients et son entourage	Pose sonde urinaire et sonde naso gastrique	Corticothérapie	Vérification et renouvellement du bac de stérilisation
Proposition des directives anticipées	Soins d'hygiène et nursing	Aspiration bronchique	Oxygénothérapie Aérosols	Connaissance et mise en place des différents protocoles d'isolement
Accueil et formation de ses pairs	Surveillance et prévention des escarres et réévaluation des risques	Transfusion	Calcul de doses avant chaque pose	Changements de chambre
Transmissions écrites et orales	Distribution et aide aux repas Surveillance alimentaire	Pose de Perfusion (Intra veineuse/Sous Cutanée)	Insuline	Commande et Installation des supports anti-escarres
Connaissances des différents outils informatiques	Préparation du patient pour la sortie	Pose de télémétrie	Transfusions	
	Soins de sonde	Réalisation Electrocardiogramme		
	Installation au fauteuil et utilisation du lève personne	ECBU (sondage aller-retour)		
	Aide aux transferts lors de départ et retour examen	Gaz du Sang		
	Accompagnement élimination (aller aux wc, bassin, installation sur la chaise percée, urinal)	Prélèvements Hémoculture		
		Mise en place et surveillance des contentions		
	Travail en collaboration avec les Médecins et intervenants externes	Montage d'aspiration		
		Montage d'oxygénothérapie		
	Préparation pour le bloc / les examens (coronarographie, coloscopie, fibroscopie œsogastrique, fibroscopie bronchique...)	Vérification du chariot d'urgence		
		Diurèse		
		Pose et surveillance bas de contentions		
	Surveillance Sonde urinaire et sonde naso gastrique	Mesure des paramètres vitaux (poids, taille, IMC, saturation, tension, température, fréquence cardiaque, fréquence respiratoire)		
		Pose et surveillance des bandes de contentions		

Couleur AS

Couleur IDE

Couleur AS+IDE

2.7 Les éléments de compétences plus spécifiques du service de soins

Protocoles des différents examens

- Coronarographie
- Echo trans thoracique (ETT)
- Echo trans-oesophagienne
- Fibroscopie oeso-gastroduodénale digestive (endoscopie digestive)
- Coloscopie
- Fibroscopie bronchique
- Choc Electrique Externe
- Imagerie à Résonnance Magnétique
- Scanner
- Echographie
- Tomographie à Emission de Position (TEP) / Tomographie à Emission de Position + Scintigraphie (TEP SCAN)

Précautions standards et complémentaires

Dans le cadre de la prise en charge des patients en isolement, la maîtrise des normes d'hygiène, d'asepsie et les précautions à prendre sont essentielles.

Pharmacologie

- Connaissance des interactions médicamenteuses, des dilutions, des règles d'administration (importance des relais) et des surveillances spécifiques à chaque famille de médicament :
- Les vasopresseurs, les hypertenseurs, les IPP, les antipyrétiques, les antiépileptiques, les anticoagulants, les morphiniques, les différents antalgiques, les grandes classes d'antibiotiques, les diurétiques.
- Les solutés de remplissage, les dérivés sanguins stables et labiles.
- Calculs de doses
 - Perfusions
 - Antibiotiques
 - Transfusion
 - Intra veineuse en seringue électrique

2024

Douleur

- Prise en charge et évaluation de la douleur
- Mise en place des protocoles
- Soins spécifiques
- Evaluation/Réévaluation de la douleur et traitements
- Analgésie contrôlée par le patient
- Stratégie de prise en charge
- Communication dans l'équipe

Responsabilités collectives

- Être capable de gérer les appels téléphoniques
- Savoir répondre aux sonnettes et aux alarmes
- Connaissance des Numéros de téléphone d'urgence (affichage poste de soins)
- Savoir gérer l'accueil des familles
- Être capable de travailler en binôme
- Proposer de l'aide aux collègues
- Participer aux transmissions
- S'assurer des différentes traçabilités : réfrigérateurs médicaments, alimentaire, bac de désinfection, péremptions...
- Vérifier le chariot d'urgence et le défibrillateur
- Gérer la pharmacie
 - ✓ Aider au rangement des médicaments
 - ✓ Vérifier les dates de péremption des médicaments
- Assurer la maintenance et le rangement du matériel
- Assurer la maintenance et le rangement de la stérilisation
- Participer au rangement des locaux communs
- Participer au rangement de la salle de soins et veiller à sa propreté
- Se soucier du réapprovisionnement des bonbonnes de gaz (O2)

2.8 Liste des ressources mises à disposition de l'étudiant ou élève et/ou connaissances théoriques à mobiliser

Les ressources mises à disposition en cardiologie et médecine polyvalente sont nombreuses :

Ressources humaines

L'équipe est pluridisciplinaire et composée de personnes ressources qui se tiennent à votre disposition pour vous accompagner tout le long de votre stage.

Ressources documentaires

- Listing des abréviations utilisées dans le service (termes médicaux, médicaments...)
- La Gestion Electronique Documentaire (GED) via Intranet.
- Protocoles et procédures du service
- Le Vidal (disponible sur intranet)
- Livrets d'accueil (patient et apprenant)

Logiciels métiers

- SESAM (logiciel pour commander les transports)
- COPILOTE (pour les commandes fournitures, pharmacie)
- DATAMEAL (pour les commandes des repas patient)
- PSH (logiciel pour commander les matelas anti escarres)
- DX CARE (dossier patient)

Dossier médical

Si le patient ou sa famille souhaite consulter le dossier médical, reportez-vous aux procédures 114200 à 114204.

Dossier de soins

Logiciel système Dxcare.

Rappel : selon **l'article du 11 février 2002** : *"l'infirmière est chargée de la conception, de l'utilisation et de la gestion du dossier de soins infirmiers. "*

Le GHPSO a mis en place les transmissions ciblées et les **SIIPS** auxquels vous devez conformer.

- GED (Gestion Electronique Documentaire)

Classeurs de procédures sur Intranet de l'hôpital

Matériel spécifique

- Système de ventilation non invasive (VNI, BIPAP, SIPAP, nébuliseur)
- Dispositif de perfusion (pompe à perfusion, PSE, PCA)
- Chariot d'urgence avec DSA
- Monitoring ECG
- Télémétrie...

Prérequis :

- Normes des paramètres vitaux : température, fréquence cardiaque, saturation, pression artérielle...
- Anatomie et physiologie humaine : anatomie et la physiologie des principaux systèmes corporels (cœur, reins, poumons...)
- Traitements et surveillance qui en découlent : antibiotique, anticoagulant, diurétique, anti inflammatoire, corticoïde...

Ces prérequis seront à mobiliser pendant le stage

3. MODALITES ET PARCOURS DE STAGE

Ce livret va vous permettre de :

- Présenter le service
- Comprendre l'organisation
- Effectuer des soins sécurisants et qualitatifs

3.1 Déroulement du stage

- **Contact**

Médecine Polyvalente / Cardiologie GHPSO

Service 03 44 21 71 56

Cadre 03 44 21 70 75

- **Horaires de travail**

L'apprenant est accueilli le premier jour à 9h30 par l'encadrement ou l'agent d'accueil.

Il intégrera une équipe composée quotidiennement de :

- IDE : 3 de jour et 2 IDE la nuit
- AS : 3 de jour et 1 la nuit
- ASH : 1 matin – 1 de journée – 1 du soir.

Les horaires de travail sont de :

HORAIRES	IDE	AS	ASH
06h30-14h			1
06h45-18h45		2	
07h15-19h15	2	1	
07h30-15h			1
07h45-19h45	1		
12h30-20H			1
19h-07h		1	
19h30-07h30	2		

Les étudiants aide-soignant et infirmier seront positionnés en horaire de 07h30 dont une demi-heure de pause

Jour			Nuit
07h15 -14h45	07h45-15h15	12h-19h30	07h30-05h30

- Les étudiants de nuit travaillent en 10h
- Pour les étudiant(e)s de fin de 3^{ème} année, possibilité d'être en 12 h à partir de la 3^{ème} semaine (évaluation en fonction du parcours et des acquisitions de l'étudiant(e)).

Le/ La stagiaire devra signaler, motiver et justifier toute absence auprès du cadre ainsi que de l'établissement de formation dont il dépend. En cas d'absences ou de retards répétés, le maître de stage sera tenu de prévenir l'institut de formation.

En cas de nécessité de rattraper de certaines heures, la récupération sera organisée après négociation avec le maître de stage afin de garantir la qualité de l'encadrement.

En cas d'absence prévue, l'étudiant(e) fournit l'autorisation d'absence délivrée par l'institut de formation et détermine avec le cadre de santé du service du jour de la récupération si celle-ci est nécessaire.

Toute absence devra être signalée à votre IFSI ainsi qu'auprès de notre service dans les plus brefs délais!

▪ **Parcours de stage**

Possibilité pour l'étudiant(e) d'organiser un parcours de stage, en accord avec le tuteur et en fonction de ses objectifs. Ce parcours sera en lien avec les pathologies prises en charge dans le service. Il devra être validé par le maître de stage afin d'en prévoir l'organisation.

L'apprenant(e) sera accompagné(e) tout au long de son stage par les professionnels de santé :

- Maître de stage : accueil, remet les documents nécessaires au stage : planning, procédures...
- Secrétaire d'accueil : matinée consacrée à la découverte du service et du site de l'établissement : logiciels utilisés, laboratoire, pharmacie, magasin...
- Après-midi avec l'agent de service hospitalier : Circuit propre/sale, DASRI, hygiène hospitalière, produits utilisés et dilutions, BMR, (bactérie multi résistante, isolement contact, isolement gouttelettes, isolement air, isolement protecteur)
- Tuteur de stage : accompagnement personnalisé
- L'équipe paramédicale : IDE, AS, ASH, Psychologue, Diététicienne, Secrétaires...
- L'équipe médicale

3.2 La première semaine

- Semaine d'intégration et d'observation
- Découverte de l'équipe pluridisciplinaire
- Découverte du service dans sa structure et son fonctionnement
- Présentation des documents à sa disposition et propres au service (fiche de poste, protocole)
- Sous la responsabilité de l'aide-soignant en poste, l'étudiant IDE-AS suivra le déroulement de la journée et travaillera en collaboration avec l'AS (réalisation de soins relevant de son rôle propre pour l'IDE et pour l'AS parfaire les soins d'hygiène et de confort), lui permettant ainsi de définir ses objectifs personnels de stage en adéquation avec les activités du lieu de stage.

3.3 A partir de la deuxième semaine

Sous la responsabilité du tuteur de stage ou de l'infirmier(e) en poste, un nombre de patient sera attribué à l'étudiant(e). Il/Elle devra prendre en soins globalement les patients dont il a la responsabilité en collaboration avec l'équipe soignante et en fonction de niveau de formation et de ses compétences.

3.4 La tenue et posture

La tenue professionnelle utilisée en stage doit être changée aussi souvent que nécessaire et doit comporter l'identification de l'apprenant.

Cette tenue doit être propre et repassée.

Les apprenants respecteront les règles d'hygiène hospitalière : lavage des mains, cheveux attachés, pas de bijoux, ongles courts et sans vernis. Le téléphone portable sera éteint durant le temps de présence au sein du service.

3.5 Les valeurs

Au même titre que l'ensemble des intervenants des structures sanitaires et sociales, les étudiants/élèves en stage sont tenus au secret professionnel conformément à l'article 226 du code pénal. L'obligation de discrétion professionnelle interdit à toutes les personnes titulaires ou stagiaires, tout détournement, toute communication de pièces et documents, sous peine de sanctions disciplinaires et pénales.

L'apprenant(e) en stage doit avoir un comportement correct vis-à-vis du patient, des équipes et des usagers de l'établissement (attitude, langage, tenue...).

Nul n'a le droit de tenir des propos religieux, politiques, syndicaux, philosophiques ou confessionnels envers les patients.

Les personnes hospitalisées ont droit au respect de leur dignité et de leur personnalité, conformément à la charte de la personne hospitalisée et à la charte de la personne âgée dépendante en institution.

4. ÉVALUATION DE STAGE

4.1 Évaluation de l'étudiant

L'évaluation de l'étudiant se fera sur l'ensemble du stage et il devra mobiliser ses connaissances lors des temps prévus et à tout moment avant la prise en soins d'un patient afin de sécuriser les soins.

Une évaluation sera réalisée la première semaine de stage afin d'évaluer le niveau de compétences de l'étudiant.

Afin de suivre l'évolution de l'étudiant sur l'acquisition des actes proposés dans le service, un bilan de mi stage sera effectué ainsi que d'éventuelle évaluations. Ils permettront à l'étudiant de progresser et de réajuster ses objectifs de stage. L'appréciation finale sera réalisée par l'infirmier référent de stage, qui aura préalablement consulté l'équipe soignante sur les points positifs, les axes à améliorer et élaborera un commentaire sur le déroulement du stage.

L'étudiant en cas de besoin ou à la demande de l'équipe pourra requérir un temps lorsque c'est nécessaire pour discuter de situations rencontrées ou de clarifications sur les accompagnements du patient et ou de son entourage.

4.2 Évaluation du lieu de stage

Un questionnaire individuel de satisfaction sera remis à l'étudiant par le maître de stage ou le tuteur. Il est à compléter à la fin de chaque stage en entourant le nombre correspondant au degré de satisfaction. À l'issue de son évaluation, l'étudiant le remettra au maître de stage.

L'exploitation des questionnaires permet ainsi à l'établissement d'évaluer la qualité de l'encadrement des stagiaires, et d'effectuer les réajustements si nécessaires.